

Passeport

FAIRE LA DEMANDE EN MAIRIE DE GRANDE-SYNTHÉ

Depuis mars 2017, les démarches sont communes pour la carte d'identité, le passeport, ou les deux.

Parmi les nouveautés, signalons que la carte d'identité ou le passeport peuvent s'établir dans n'importe quelle commune équipée de station biométrique.

☐ Dans la plupart des cas par internet car le traitement est plus rapide :

Nous privilégions les demandes en ligne. En cas d'impossibilité, un formulaire CERFA peut être complété sur place.

☐ Agence Nationale des Titres Biométriques vous propose de remplir votre dossier « passeport » sur le net. Il vous suffit pour cela de créer un compte sur [ce lien](#).

Après avoir reçu le mot de passe par mail il vous suffit de compléter la pré-demande de passeport en allant sur « Accéder à mon compte » après l'avoir complété un numéro identifiant correspondant à cette demande vous sera envoyé par mail donc un gain de temps au guichet puisque plus de dossier papier à compléter sur place.

Comptez sur 1 semaine de délai pour obtenir un rendez-vous.

Pour prendre rendez-vous à la mairie de Grande-Synthe: 03 28 23 66 49/ 03 28 62 77 08.

Lors du rendez-vous :

- Fournir les documents originaux (pas des copies)
- Présence de l'intéressé (mineur ou majeur) obligatoire au dépôt du dossier et obligatoire pour les majeurs au retrait et mineur de plus de 12 ans
- Les dossiers sont à compléter sur place si vous n'avez pas de connexion internet et d'imprimante* ou à télécharger sur internet
- Si vous n'avez pas d'imprimante, relevez le numéro de pré-demande.
- Important : N'achetez pas votre timbre fiscal avant d'avoir rempli le dossier sur le site internet de l'ANTS ! En effet la demande par internet vous redirige automatiquement vers le site des impôts pour régler le timbre fiscal.
- Majeur : 86,00 € (pour les passeports) de Timbres fiscaux + 1 photo couleur
- Mineur de plus de 15 ans : 42,00 € (pour les passeports) de Timbres fiscaux + 1 photo couleur
- Mineur de moins de 15 ans : 17,00 € (pour les passeports) de Timbres fiscaux + 1 photo couleur

1ère DEMANDE	RENOUVELLEMENT	SI PERTE OU VO
<ul style="list-style-type: none"> • Majeur : Justificatif de domicile* Carte d'identité Acte de naissance ou livret de famille et connaître date et lieu de naissance des parents • Mineur : 	<ul style="list-style-type: none"> • Majeur : Justificatif de domicile * Anc. Passeport Carte d'identité Acte de naissance ou livret de famille et connaître date et lieu de naissance des parents • Mineur : 	<ul style="list-style-type: none"> • Majeur : Justificatif de domicile * Carte d'identité Acte de naissance ou livret de famille et connaître date et lieu de naissance des parents Déclaration de perte Vol (Commencer) • Mineur : Justificatif de domicile *

Justificatif de domicile	Justificatif de domicile	Carte d'identité
Carte d'identité	Carte d'identité	Pièce d'identité
Pièce d'identité du parent présent	Ancien Passeport	Livret de famille
Livret de famille (et si jugement)	Pièce d'identité du parent présent	Déclaration de perte
	Livret de famille (et si jugement)	Vol (Commune)

En cas de perte et vol de la carte d'identité, acheter un timbre fiscal de 25 €. (la première demande et le renouvellement en fin de validité sont gratuits mais ps une « seconde émission » dans la période de validité de la dernière carte émise)

*En cas d'hébergement chez un tiers ou pour les personnes n'ayant pas de justificatif de domicile officiel

- Un justificatif de domicile au nom de l'hébergeant
- Pièce d'identité de l'hébergeant
- Une attestation sur l'honneur sur papier libre précisant la date d'hébergement
- Un justificatif de domicile au nom de l'hébergé à l'adresse de l'hébergeant (si hébergement chez un tiers)